VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-71 **APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUVBENTION COMPLÉMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS.** Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE précise qu'il est nécessaire de verser une subvention complémentaire au budget annexe du CCAS d'un montant de 5 000 euros afin de financer des ateliers à la résidence autonomie.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;
- Vu le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) approuvé le 28 avril 2026;
- Considérant la nécessité de verser une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 € afin de financer des ateliers à la résidence autonomie ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver le versement d'une subvention complémentaire au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-71-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026